

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 novembre 2025 à 20h30

Commune déléguée de VIRE

24. Régularisation foncière : Rue Jean Lehoux/Cornouailles

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

a) Rappel du contexte

Entre 2015 et 2016, des travaux ont été réalisés **rue Jean LEHOUX (D305)** sur **800 m environ** (effacement des réseaux, réhabilitation de la chaussée...).

Ces travaux ont fait suite à l'**effondrement d'une partie de la chaussée** et la commune en a profité à l'époque pour apporter **plusieurs améliorations** : ralentisseurs, réduction du risque d'affaissement, création de trottoirs, meilleure gestion des eaux pluviales).

Bien que cette voie soit une route départementale, une **convention de transfert de maîtrise d'ouvrage** a permis à l'époque à la commune de réaliser les travaux.

b) Réclamation d'un propriétaire

A l'issue de ces travaux, (installée en 2013 sur la commune) a signalé à la commune qu'une partie de son terrain avait été empierrée sans **son accord** et a demandé à ce que cette situation soit régularisée. Cette 1^{ère} démarche est toutefois restée sans suite.

Le **9 décembre 2020**, cette dernière adressa à Madame la Maire un **courrier recommandé** réitérant sa demande et en profitant pour souligner que la rue de Cornouailles (non cadastrée) empiétait également sur sa propriété. Elle demanda alors l'intervention d'un géomètre, mais elle dut à nouveau patienter avant que sa demande ne soit prise en compte.

Ainsi, un 1^{er} bornage fut réalisé le **10 novembre 2023**, mais faute d'accord entre toutes les parties (la commune d'une part et l'ensemble des propriétaires de la rue des Cornouailles d'autre part) celui-ci a dû être complété par un second bornage réalisé le **28 novembre 2024**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251117-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025
Publication : 17/11/2025

Délibération n°2025/11/03/24 du 3 novembre 2025 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

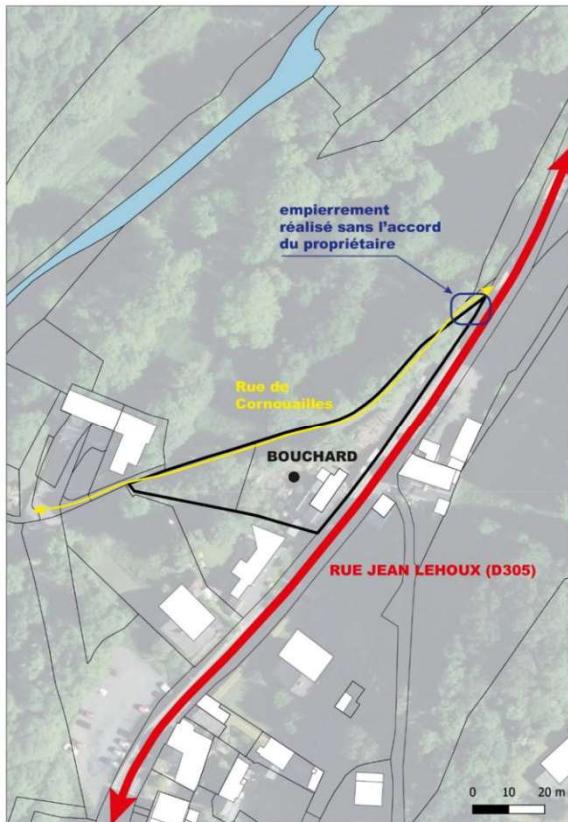


Figure 1 - Plan de bornage - régularisation foncière rue des Cornouailles

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251117-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025
Publication : 17/11/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/11/03/24 du 3 novembre 2025 à 20h30

c/ Bilan foncier

Avant bornage, la propriété de soit une perte de 242 m². affichait 1 518 m², contre 1 276 m² après bornage ;

Ces 242 m² se répartissent comme suit :

- parcelle AI 347 (49 m²)
- parcelle AI 346 (149 m²)
- parcelle AI 348 (44 m²)

Afin de régulariser la situation avec ce propriétaire, la Commune doit procéder au **rachat des parcelles AI 346 et AI 348** – soit 193 m² au total – correspondant à l'emprise de la rue des Cornouailles empiétant sur sa propriété, ainsi qu'au rachat de la parcelle AI 347 correspondant à la partie de son terrain qui a été empierrée à l'occasion des travaux rue Jean LEHOUX.

d/ Négociation avec le propriétaire

A l'issue de notre rencontre avec et de la négociation à laquelle elle a donné lieu, le rachat des 242 m² susmentionnés, ainsi que la prise en compte du préjudice subi par cette dernière, a été estimé à 2 000,0 € net vendeur. Un prix de rachat que ce propriétaire a accepté.

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 28 juillet 2025,

Considérant l'avis favorable du Conseil Communal du 24 Septembre 2025

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 21 octobre 2025,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'acquérir les parcelles AI 346, AI 347 et AI 348 pour un montant de 2 000,00 euros nets vendeur, les frais d'actes étant à la charge de la commune, afin de régulariser la situation foncière rue des Cornouailles,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document devant permettre de mener à bien cette acquisition.
- De donner tous pouvoir à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs	
Votants	43	12	
Vote Pour	43	12	
Vote Contre	0	0	
Abstention	0	0	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-2025117-24-DEF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025

Publication : 17/11/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/11/03/24 du 3 novembre 2025 à 20h30

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Samuel BINET
Samuel BINET

✓ Certifié par 

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251117-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025

Publication : 17/11/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/11/03/24 du 3 novembre 2025 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

 Extrait du Registre des Délibérations
 du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 13

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 12

Nombre de membres absents : 03

Le 03 Novembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2025.

Samuel BINET a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise LAURENT
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre Henri GALLIER
DUBOURGUAI Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
DUVAUX Maryse		<input checked="" type="checkbox"/>		Régine RENAULT
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>		Martine ROBBES
HAMEL Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251117-24-DE

Accusé certifié et édité par

Réception par le préfet : 17/11/2025

Publication : 17/11/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/11/03/24 du 3 novembre 2025 à 20h30

LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFOUR Tony			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lucien BAZIN
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane		<input checked="" type="checkbox"/>		Roselyne DUBOURGUAIS
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude		<input checked="" type="checkbox"/>		
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251117-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025

Publication : 17/11/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/11/03/24 du 3 novembre 2025 à 20h30